



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2015
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante-dixième session

Point 62 de la liste préliminaire*

**Dispositifs offerts par les États Membres
aux habitants des territoires non autonomes
en matière d'études et de formation**

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi conformément à la résolution 69/100 de l'Assemblée générale, le présent rapport réunit les réponses reçues des États Membres au sujet des bourses et des moyens de formation qu'ils offrent aux habitants des territoires non autonomes.

* A/70/50.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 845 (IX), l'Assemblée générale a invité les États Membres à offrir aux habitants des territoires non autonomes des moyens d'enseignement, non seulement pour les études supérieures théoriques et pratiques, mais aussi pour les études postprimaires, ainsi que pour la formation technique et professionnelle qui présente un intérêt pratique immédiat.
2. Conformément à la résolution 1696 (XVI) de l'Assemblée générale, les offres faites au titre de la résolution 845 (IX) sont communiquées par le Secrétariat aux puissances administrantes, pour que celles-ci leur donnent la publicité appropriée dans les territoires qu'elles administrent.
3. Des renseignements sur les bourses offertes par les États Membres au titre du programme sont communiqués aux candidats éventuels. Il est également fait référence au programme dans les éditions successives du guide intitulé *Études à l'étranger*, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
4. En application de la résolution 845 (IX) et de résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 69/100, le Secrétaire général présente tous les ans à l'Assemblée un rapport fournissant des renseignements détaillés sur les offres faites et sur la mesure dans laquelle elles ont été acceptées.¹ Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 5 mars 2014 au 5 mars 2015, est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 69/100.

II. Offres et attributions de bourses

A. États offrant des bourses

5. À ce jour, des bourses ont été offertes aux habitants de territoires non autonomes, comme suite aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, par les 62 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après :
Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Libye, Malaisie, Malawi, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Yougoslavie.
6. Un État non membre, le Saint-Siège, a également offert des bourses.

¹ Le dernier rapport en date a été publié sous la cote A/69/67.

B. Bourses offertes et attribuées

États Membres

Argentine

7. Dans une note verbale datée du 20 janvier 2015, la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au Secrétariat les informations ci-après :

Dans sa résolution 2065 (XX) et des résolutions ultérieures, l'Assemblée générale, de même que le Comité spécial de la décolonisation, a décrit la question des îles Malvinas comme une situation coloniale spéciale et particulière du fait de l'existence d'un conflit de souveraineté entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, déterminé que la manière de mettre un terme à cette situation était le règlement pacifique et négocié du conflit et prié les deux Gouvernements de poursuivre sans tarder les négociations bilatérales.

En dépit de l'occupation britannique illicite, les îles Malvinas et les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud font partie du territoire national argentin et leurs habitants ont donc accès, sur un pied d'égalité avec le reste de la population argentine, au système d'éducation argentin, qui propose un enseignement gratuit aux niveaux primaire, secondaire et supérieur ou universitaire, et au programme national de bourses qu'offre le Ministère de l'éducation de la République argentine.

Cuba

8. Dans une note verbale datée du 14 février 2015, la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au Secrétariat le nombre de bourses offertes par le Gouvernement cubain aux étudiants des territoires non autonomes au cours de la période considérée et des périodes précédentes, dont le détail est le suivant :

Boursiers des territoires non autonomes en 1^{er} cycle à Cuba (3^e trimestre de 2014)

Numéro	Territoire	MINSAP	MES	EIEFD	MINED	Total
1	République arabe sahraouie démocratique	139	11	0	18	168
	Total	139	11	0	18	168

Abréviations : EIEFD = École internationale d'éducation physique et sportive; MES = Ministère de l'éducation supérieure; MINED = Ministère de l'éducation; MINSAP = Ministère de la santé publique.

Bourses attribuées à des étudiants des territoires non autonomes par des instituts de formation (2011-2014)

Numéro	Territoire	2011		2012		2013		2014	
		MINSAP	MES MINED						
1	Samoa américaines			3		3		1	
2	République arabe sahraouie démocratique	10		10		10		8	

Abréviations : MES = Ministère de l'éducation supérieure; MINED = Ministère de l'éducation; MINSAP = Ministère de la santé publique.

Boursiers des territoires non autonomes diplômés à Cuba, par institut (cycle universitaire 2013/14)

Numéro	Territoire	MINSAP	MES	MINED		Total	
				EIEFD	Niveau supérieur		Niveau intermédiaire
1	République arabe sahraouie démocratique	274	537	4	199	935	1 949
2	Bermudes	1	1	0	1	0	3
3	Anguilla	1	0	0	0	0	1
Total		276	538	4	200	935	1 953

Abréviations : EIEFD = École internationale d'éducation physique et sportive; MES = Ministère de l'éducation supérieure; MINED = Ministère de l'éducation; MINSAP = Ministère de la santé publique.

Étudiants étrangers de niveau postuniversitaire à Cuba bénéficiant d'une bourse du Ministère de la santé publique (fin du 2^e trimestre de 2014)

Numéro	Territoire	Chirurgie générale		Médecine générale	Médecine interne	Orthopédie et traumatologie	Obstétrique et gynécologie	Total
		Dermatologie						
1	République arabe sahraouie démocratique	1	1	2		1	1	6
2	Îles Vierges américaines				1			1
Total		1	1	2	1	1	1	7

Nouvelle-Zélande

9. Dans une communication datée du 17 février 2015, la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au Secrétariat les informations ci-après :

Le Gouvernement néozélandais octroie une aide budgétaire au Gouvernement tokélaouan afin qu'il propose et administre des bourses

d'étude. Les Tokélaou attribuent des bourses à des étudiants du 1^{er} cycle inscrits dans des instituts d'enseignement postsecondaire du Pacifique et de Nouvelle-Zélande.

Le Gouvernement néozélandais offre également 7 bourses pour des études courtes (durée maximale un an), 1 pour une formation sur la pêche et 6 pour des formations professionnelles déterminées comme prioritaires par les communautés des trois atolls. De plus, les résidents des Tokélaou ont accès aux ateliers et aux formations sur mesure dispensés par plusieurs programmes régionaux financés par la Nouvelle-Zélande.

Citoyens néo-zélandais, les Tokélaouans peuvent également bénéficier de toute une gamme de bourses nationales et obtenir une aide de l'État pour étudier dans les établissements d'enseignement néo-zélandais.

Espagne

10. Dans une note verbale datée du 17 février 2015, la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au Secrétariat des informations concernant les bourses attribuées aux habitants des territoires non autonomes au cours de la période considérée et des périodes précédentes. Ces informations sont reproduites ci-après :

Au total, l'Espagne a octroyé 55 bourses à des étudiants sahraouis entre 2002 et 2012 : 11 en 2002; 8 en 2003, 2004 et 2005; 6 en 2006; 1 en 2007 et 2008; 2 en 2009; 3 en 2010; 5 en 2011; et 2 en 2012.

Aucune bourse n'a été attribuée au cours de l'année universitaire 2014/15. Pour 2015/16, les étudiants sahraouis qui ne résident pas en Espagne pourront présenter une demande de bourse par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Bourses de recherche pour et sur le développement;
- Bourses pour l'obtention d'une maîtrise universitaire aux fins du développement;
- Bourses pour une formation musicale d'excellence pour les citoyens des pays prioritaires de la coopération espagnole.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

11. Dans une communication datée du 20 février 2015, la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au Secrétariat les informations ci-après :

Dans le cadre du programme Chevening, le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth attribue des bourses permettant de financer en partie ou en totalité des études universitaires à temps plein, généralement une maîtrise obtenue en une année. En 2014/15, il a octroyé une bourse à trois étudiants des territoires d'outre-mer britanniques. Par ailleurs, les citoyens de ces territoires peuvent s'inscrire dans les universités et les instituts d'enseignement supérieur britanniques moyennant paiement des mêmes frais d'inscription que les étudiants résidents au Royaume-Uni (qui sont nettement moins élevés que les frais d'inscriptions applicables aux étudiants étrangers).

En outre, le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth prend en charge les frais afférents au détachement et à d'autres possibilités de formation pour les fonctionnaires des territoires d'outre-mer dans le cadre d'un programme spécial. Au cours de l'exercice budgétaire 2014/15, des ressources d'un montant de 435 000 livres sterling ont été allouées à cet effet.

III. Demandes présentées par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies

12. Conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 1696 (XVI), les demandes de bourses que le Secrétariat de l'ONU reçoit des habitants de territoires non autonomes sont transmises simultanément aux États qui offrent des bourses, pour examen, et aux puissances administrantes, pour information.

13. Entre le 5 mars 2014 et le 5 mars 2015, le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'information concernant les offres de bourses d'études.

IV. Conclusion

14. Les bourses et les moyens de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes contribuent de manière précieuse au développement de leur instruction.
